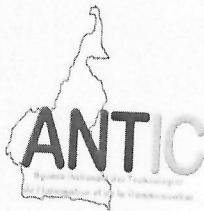


AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Sous-Direction de la Commande Publique et du Recouvrement

Service des Marchés



NATIONAL AGENCY FOR INFORMATION
AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES

Department of General Affairs

Public Procurement and Collection Sub-Department

Public Procurement Service

25 - 0994

DECISION N°

/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb

Yaoundé, le 17 OCT 2025
17/10/2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/CCCMT-BEC/2025 DU 21 JUILLET 2025, POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICES 2025-2027.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;
- Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
- Vu la Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
- Vu l'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;
- Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;
- Vu la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Vu les Circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution

des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

- Vu la Lettre Circulaire N° 000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025 relative aux modalités de Constitution, de Consignation, de Conservation, de Déconsignation, de Restitution des garanties dans les Marchés Publics ;
- Vu la Décision n°0000571/CAB/MINMAP du 11 août 2021 portant nomination du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC ;
- Vu la Décision n°23-769/ANTIC/DG/IS/DAG/SDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;
- Vu La résolution N°1 du 11 septembre 2025, portant adoption du collectif budgétaire de l'ANTIC, exercice 2025 ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/CCCMT-BEC/2025 du 21 juillet 2025, pour la Maîtrise d'Œuvre en vue de la Construction de l'Immeuble Siege de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercices 2025-2027 ;

Considérant la Correspondance de la CCCMT-BEC datée du 15 octobre 2025, portant l'**Avis Favorable** sur la proposition d'Attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°04/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/CCCMT-BEC/2025 du 21 juillet 2025, pour la Maîtrise d'Œuvre en vue de la Construction de l'Immeuble Siege de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercices 2025-2027.

DECIDE :

Article 1er : La prestation relative à l'Appel d'Offres sus évoqué est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTIAIRE	DELAI D'EXECUTION	MONTANT TTC FCFA
Maîtrise d'Œuvre en vue de la Construction de l'Immeuble Siege de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercices 2025-2027.	CREACONSULT SARL. B.P: 11 735 Douala; Tel: 233 426 385.	Trente (30) mois calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations	660 087 445 (Six cent soixante millions quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-cinq)

Article 2 : L'Entreprise **CREACONSULT SARL** est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales-Service des Marchés), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement du projet de Marché y relatif.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO/ARCHIVES.

